



**La sous-traitance dans le secteur  
manufacturier :  
une comparaison Québec-Ontario**

**Rapport de recherche**

**Patrice Jalette  
École de relations industrielles  
Université de Montréal**

**Octobre 2003**

## TABLE DES MATIÈRES

SECTION 1 : CONTEXTE DE L'ÉTUDE .....	6
SECTION 2 : MÉTHODOLOGIE .....	7
2.1 Objectifs.....	7
2.2 Stratégie de recherche .....	8
2.3 Constitution de l'échantillon .....	9
2.4 Base de sondage.....	10
2.5 Questionnaire .....	10
2.6 Calendrier des entrevues.....	11
2.7 Taux de réponse et échantillon constitué .....	11
2.8 Marge d'erreur .....	12
2.9 Profil des répondants.....	12
SECTION 3 : RÉSULTATS .....	13
3.1 Indicateurs généraux de sous-traitance.....	13
3.2 Activités sous-traitées.....	15
3.3 Motifs .....	17
3.4 Obstacles.....	22
CONCLUSION .....	22
ANNEXE.....	26

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 :	Nombre d'établissements ayant participé à l'enquête selon la province, le sous-secteur manufacturier et la taille de l'établissement .....	12
Tableau 2 :	Nombre moyen d'activités confiées à l'externe.....	13
Tableau 3 :	Répartition des établissements selon le nombre d'activités confiées à l'externe	14
Tableau 4 :	Établissements agissant comme sous-traitant pour d'autres entreprises .....	15
Tableau 5 :	Établissements ne confiant aucune activité à l'externe et n'agissant pas comme sous-traitant pour d'autres entreprises .....	15
Tableau 6 :	Répartition des activités de l'établissement selon qu'elles soient réalisées à l'externe ou non .....	16
Tableau 7 :	Répartition des activités de l'établissement selon qu'elles soient réalisées à l'externe ou non et selon la présence syndicale .....	17
Tableau 8 :	Motifs invoqués par les établissements pour ne pas avoir confié une activité à l'externe ou pour ne pas l'avoir fait davantage .....	19
Tableau 9 :	Motifs invoqués par les établissements pour ne pas avoir confié une activité à l'externe ou pour ne pas l'avoir fait davantage selon la présence syndicale .....	21
Tableau A-1 :	Obstacles rencontrés par les établissements lorsqu'ils ont sous-traité totalement une de leurs activités .....	27
Tableau A-2 :	Obstacles rencontrés par les établissements lorsqu'ils ont sous-traité totalement une de leurs activités, selon présence syndicale.....	28

## **Résumé**

Le débat concernant l'article 45 du *Code du travail* et ses impacts sur la pratique de la sous-traitance au Québec a donné lieu à d'âpres échanges entre les parties patronales et syndicales, les unes désirant un assouplissement des dispositions de l'article 45 afin de faciliter la sous-traitance, les autres recherchant plutôt un raffermissement des mêmes dispositions ou, à tout le moins, leur maintien. Un des aspects frappants de ce débat est le peu d'études scientifiques et le manque de données factuelles sur la sous-traitance en milieu syndiqué au Québec. La présente étude vise à combler cette lacune en évaluant la pratique de la sous-traitance dans les établissements québécois du secteur manufacturier et en comparant la situation québécoise à celle prévalant en Ontario afin d'établir si la situation québécoise est distincte. La stratégie de recherche a consisté à conduire une enquête téléphonique auprès des établissements du secteur manufacturier situés au Québec et en Ontario. Un questionnaire a été élaboré en français pour les fins du sondage puis a été traduit en anglais. Un échantillon par quota a été employé et un taux de réponse de 58% a été obtenu. Les résultats portent ainsi sur 440 établissements au Québec et 405 en Ontario pour un grand total de 845 établissements. Les indicateurs retenus pour les comparaisons Québec-Ontario et syndiqués-non-syndiqués sont le nombre d'activités sous-traitées, le nombre d'établissements agissant comme sous-traitant, la nature des activités sous-traitées, les motifs invoqués pour y recourir de même que les obstacles rencontrés par les établissements lorsqu'ils y ont recouru. De manière générale, les résultats indiquent que la pratique de la sous-traitance de même que la logique des entreprises en cette matière au Québec ne diffèrent pas de façon marquée avec ce qui est observé en Ontario.

## **Summary**

The debate on section 45 of the Labour Code and its impacts on subcontracting in Quebec has provoked acrimonious discussions between management and unions. While employers call for a more flexible application of the provisions in section 45 so as to facilitate subcontracting, unions are demanding tighter application of these same provisions or, at the very least, that they be maintained. One of the striking aspects of this debate is the paucity of academic studies and the lack of factual data on subcontracting in unionized workplaces in Quebec. This study aims at filling this gap by examining the practice of subcontracting in Quebec manufacturing establishments and comparing the Quebec situation with that prevailing in Ontario in order to determine whether the Quebec situation is distinct. The research strategy involved conducting a telephone survey of manufacturing firms located in Quebec and Ontario. A questionnaire was developed in French for the purposes of the survey and then translated into English. A quota sample was used and a 58% response rate was obtained. The results thus relate to 440 establishments in Quebec and 405 in Ontario for a total of 845 establishments. The indicators selected for comparing Quebec with Ontario and unionized with non-unionized workplaces are: number of activities subcontracted, number of establishments acting as subcontractors, type of activities subcontracted, reasons given for using subcontracting as well as obstacles encountered by the establishments when using subcontracting. On the whole, the results indicate that there are no striking differences between the practice of subcontracting in the manufacturing sector of Quebec and that of Ontario.

## **Remerciements**

L'auteur désire tout d'abord remercier la Fédération des travailleurs et des travailleuses du Québec (FTQ) pour la commandite du sondage réalisé pour cette recherche. Un merci particulier à trois personnes pour leur contribution à différentes étapes de la recherche : Isabelle Poirier, étudiante à la maîtrise en relations industrielles, Dominique Savoie, directrice de la recherche à la FTQ et André Poirier, de la firme Écho Sondage qui a réalisé le sondage téléphonique. Un gros merci va également à Lison Desgagnés pour la mise en page du présent document. Enfin, l'auteur remercie les personnes ayant relu une version préliminaire pour leurs judicieux commentaires et leurs précieuses suggestions.

## SECTION 1 : CONTEXTE DE L'ÉTUDE

Le débat concernant l'article 45 du *Code du travail* et ses impacts sur la pratique de la sous-traitance au Québec s'est amorcé il y a quelques temps déjà. Mentionnons entre autres que les consultations effectuées dans le cadre du rapport Mireault (Mireault, Bernier et Bessette, 1997) et de la révision du *Code du travail* effectuée en 2001 ont donné lieu à d'âpres échanges entre les parties patronales et syndicales, les unes désirant un assouplissement des dispositions de l'article 45 afin de faciliter la sous-traitance, les autres recherchant plutôt un raffermissement des mêmes dispositions ou, à tout le moins, leur maintien.

Un des aspects frappants de ce débat est le peu d'études scientifiques et le manque de données factuelles sur la sous-traitance en milieu syndiqué au Québec. La grande majorité des recherches abordant cette problématique le fait sous un angle essentiellement juridique<sup>1</sup>, mettant l'accent sur les décisions des tribunaux relatives à l'article 45 qui demeure un membre incontournable de l'équation<sup>2</sup>. Mais qu'en est-il de la pratique de la sous-traitance sur le terrain? Y a-t-il effectivement un lien entre l'article 45 et la quantité ou la diversité de la sous-traitance qui se fait au Québec? Du fait de l'article 45, se fait-il moins de sous-traitance au Québec qu'ailleurs?

L'établissement d'un lien de cause à effet entre l'article 45 et la sous-traitance qui se fait au Québec demeure un exercice extrêmement difficile, voire même périlleux, que certains n'hésitent pas à franchir. Pourtant, il n'existe que très peu de données récentes sur la pratique de la sous-traitance dans les entreprises québécoises, syndiquées ou non. Ni l'Institut de la statistique du Québec ni Statistique Canada ne publient des chiffres sur la situation de la sous-traitance au Québec ou au Canada. Des données comparatives entre le Québec et ses voisins apporteraient certains éléments de réponse à la question de savoir si l'article 45 réduit vraiment le niveau de sous-traitance au Québec compte tenu que cet article ne s'applique qu'au Québec et ce, bien que les autres provinces aient des dispositions législatives équivalentes (Mireault, Bernier et Bessette, 1997; Chabot, Grant et Mallette 2001). Sans apporter de réponse définitive à la question du lien de cause à effet, une telle comparaison serait certainement susceptible de faire avancer le débat.

---

<sup>1</sup> D'autres études portent de manière plus spécifique sur les clauses de convention collective traitant de sous-traitance (voir par exemple Jalette et Warrian 2002).

<sup>2</sup> Voir, par exemple, les travaux de Routhier-Boudreau (2002), ceux de Chabot, Grant et Mallette (2001) ainsi que ceux de Constantin et Villaran (1999).

Deux études nous apportent certains éléments de réponse quant à la pratique de la sous-traitance au Québec par rapport à ce qui se fait ailleurs au Canada. Tout d'abord, Aubert, Patry et Rivard (1999) ont réalisé une enquête auprès des municipalités dans l'ensemble du Canada visant à évaluer dans quelle mesure celles-ci recourraient à la sous-traitance dans l'exécution de leurs activités. Les auteurs concluent notamment que «*Le profil d'impartition des municipalités canadiennes est cependant très semblable, quelle que soit la région étudiée*» (p.278). Une autre étude (Halley, 2000), parrainée par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante et réalisée auprès d'entreprises membres oeuvrant dans les secteurs de la fabrication, des transports et en partie dans l'industrie des services, montre que 66,9 % des entreprises canadiennes interrogées ont reconnu avoir octroyé des contrats à des sous-traitants et 64,2 % ont déclaré avoir fait du travail en sous-traitance pour une autre société. Seulement 19,6 % des répondants ont affirmé n'avoir jamais imparti de travail ou agi comme entrepreneur. Pour ce qui est des différences entre le Québec et le reste du Canada, le portrait révélé par les données factuelles de cette étude reste assez ambivalent. Alors que pour plusieurs des sept activités étudiées, le Québec compte souvent moins d'entreprises recourant à la sous-traitance, cette province n'en demeure pas moins celle où le nombre de contrats accordés en sous-traitance est le plus élevé au cours des trois années sur lesquelles a porté l'étude. En se basant sur ces seules études empiriques disponibles, l'existence d'une différence significative entre le niveau de sous-traitance qui se pratique au Québec et celui qu'on peut observer ailleurs au Canada est loin d'être démontrée. L'importance du débat actuel, les limites des études antérieures de même que l'absence de données officielles justifient amplement de poursuivre une recherche approfondie d'informations factuelles sur le terrain.

## **SECTION 2 : MÉTHODOLOGIE**

### **2.1 Objectifs**

La présente recherche comporte deux objectifs :

- 1) Évaluer la pratique de la sous-traitance dans les entreprises québécoises;
- 2) Comparer la situation québécoise à celle prévalant ailleurs afin d'établir si la situation québécoise apparaît distincte.

## **2.2 Stratégie de recherche**

Pour atteindre ces objectifs, nous avons fait un certain nombre de choix de recherche.

Premièrement, nous avons choisi de nous limiter à un secteur d'activité particulier, le secteur manufacturier. Ce choix d'axer la recherche sur un seul secteur, qu'ont d'ailleurs fait également les chercheurs dans les études citées précédemment, se justifie du fait que le phénomène de la sous-traitance prend des formes diverses et comporte des enjeux quelque peu différents selon le secteur d'activité. La problématique de la sous-traitance ne se pose pas de la même façon dans le secteur privé que dans le secteur public, dans le secteur manufacturier que dans le secteur des services. En se limitant à un secteur d'activité, il est plus facile de bien cerner et ainsi mesurer adéquatement le niveau de sous-traitance qui s'y pratique. Nous avons choisi le secteur manufacturier car la sous-traitance s'y pratique dans une portion notable d'établissements - environ deux établissements sur trois selon Halley (2000) – et parce que c'est une industrie fortement exposée à la concurrence internationale au sein de laquelle les établissements sont donc susceptibles d'avoir introduit des innovations dans la gestion de la production comme la sous-traitance (voir par exemple Lapointe et al., 2000; Bélanger, Giles et Murray, 2002).

Un second choix fut de décider de l'ensemble auquel nous voulions que le Québec soit comparé. Nous avons choisi de comparer la situation québécoise à celle prévalant en Ontario pour différentes raisons. L'Ontario fut retenue entre autres parce qu'elle est la province servant de point de comparaison traditionnel avec le Québec du fait de sa proximité et de la taille de son économie. Il est aussi intéressant de retenir l'Ontario dans une telle comparaison avec le Québec en raison du certain contraste existant (jusqu'à tout récemment du moins) au plan politique : le gouvernement conservateur en Ontario était réputé pour ses politiques néolibérales en matière de travail tandis que celles de son homologue québécois étaient vues comme plus au centre du spectre politique.

Le dernier choix important de la stratégie de recherche fut de choisir le mode de collecte des données pour atteindre nos objectifs. Nous avons décidé de mener une enquête téléphonique. Ce mode nous apparaissait être le plus rapide et le plus efficace compte tenu de la nature de l'enquête et des contraintes budgétaires et temporelles inévitables que comporte une telle recherche.

En bref, la stratégie de recherche a consisté à conduire une enquête téléphonique auprès d'établissements du secteur manufacturier situés au Québec et en Ontario.

### **2.3 Constitution de l'échantillon**

Les établissements du secteur manufacturier visés par le sondage téléphonique proviennent des quatre sous-secteurs suivants, soit :

1. la fabrication tertiaire à forte intensité de main-d'œuvre

- ⇒ Aliments
- ⇒ Boissons
- ⇒ Usine de textile
- ⇒ Usine de produits textiles
- ⇒ Vêtements
- ⇒ Produits en cuir et produits analogues
- ⇒ Meubles et produits connexes
- ⇒ Activités diverses de fabrication

2. la fabrication primaire

- ⇒ Produits en bois
- ⇒ Papier
- ⇒ Produits du pétrole et du charbon
- ⇒ Produits minéraux non-métalliques
- ⇒ Première transformation des métaux

3. la fabrication secondaire

- ⇒ Produits chimiques
- ⇒ Produits en caoutchouc et plastique
- ⇒ Produits métalliques

#### 4. la fabrication tertiaire à forte intensité de capital

- ⇒ Impression et activités connexes de soutien
- ⇒ Machines
- ⇒ Produits informatiques et électroniques
- ⇒ Matériels, appareils et composants électriques
- ⇒ Matériel de transport

Pour des raisons pratiques et financières, nous avons choisi de procéder par quotas pour l'échantillonnage. Nous visons à rejoindre 100 établissements dans chacun des quatre sous-secteurs et ce, dans les deux provinces, soit 800 établissements au total. Au sein de chaque strate sectorielle, nous souhaitons contacter 33 établissements de moins de 50 employés, 33 établissements de 50-199 employés et 33 établissements de 200 employés et plus.

#### 2.4 Base de sondage

Les noms et les coordonnées des établissements québécois et ontariens ont été fournis par une firme spécialisée dans le domaine, Dun & Bradstreet. Le répertoire de cette firme comporte des entreprises canadiennes oeuvrant au sein de l'industrie de la fabrication c'est-à-dire celles dont le domaine d'exploitation principal est la fabrication.

#### 2.5 Questionnaire

Un questionnaire a été élaboré pour les fins de la présente enquête<sup>3</sup>. Outre les questions générales d'identification de l'établissement, les questions portaient sur neuf activités que l'établissement était susceptible d'assumer dans le cours normal de son fonctionnement :

- 1) Usinage des pièces, fabrication et assemblage des produits;
- 2) Entretien des équipements;
- 3) Transport du produit;
- 4) Entretien ménager;
- 5) Gardiennage;
- 6) Services alimentaires;
- 7) Services financiers (paie, comptabilité, etc.)

---

<sup>3</sup> Le questionnaire peut être fourni sur demande auprès de l'auteur du rapport.

- 8) Services informatiques;
- 9) Soutien clérical (secrétariat, commis, etc.).

Pour chacune des activités, l'interviewer demandait au répondant si cette activité était assumée entièrement, en partie ou pas du tout par les employés de l'établissement. Selon la situation de l'établissement, on demandait les raisons pour lesquelles il n'a pas confié ou tenté de confier l'activité en question à l'extérieur, pourquoi il ne recourrait pas davantage à la sous-traitance ou les difficultés rencontrées lorsque l'activité avait été confiée à l'externe. Afin d'alléger le fardeau du répondant, nous nous en sommes remis aux réponses spontanées des répondants aux questions sur les motifs et les obstacles pour l'ensemble des activités sauf pour les activités d'usinage des pièces, fabrication et assemblage des produits pour lesquelles nous avons une liste d'une douzaine de réponses possibles que nous soumettions une à une au répondant. L'utilisation de questions ouvertes auxquelles le répondant répond spontanément sans que des réponses ne lui soient suggérées nous permettait de d'aller chercher de nouveaux motifs auxquels nous n'avions pas songé *a priori* et de tester la validité de la liste des motifs que nous avons identifiés.

Le questionnaire a d'abord été conçu en français puis traduit en anglais. Un pré-test a été mené auprès d'une dizaine d'établissements. Il a permis de valider le contenu du questionnaire. Certains aspects du questionnaire ont dû être clarifiés, notamment par des reformulations de questions et des ajouts de choix de réponse. Le temps d'administration du questionnaire était d'environ 10 minutes. Dans près de la majorité des cas, le répondant dans l'établissement était le responsable des ressources humaines. Dans les autres cas, ça pouvait être le propriétaire ou le président de l'entreprise, le directeur d'usine ou le directeur de la production.

## **2.6 Calendrier des entrevues**

Les entrevues téléphoniques ont été réalisées entre le 18 août et le 12 septembre 2003 à partir du central téléphonique des bureaux de la firme Écho Sondage à Montréal qui était en charge de l'enquête téléphonique.

## **2.7 Taux de réponse et échantillon constitué**

Le taux de réponse s'établit à 58 %. Au Québec, les quotas ont été atteints dans tous les sous-secteurs alors qu'en Ontario un seul objectif n'a pu être atteint (sous-secteur de la fabrication secondaire). Les seuls autres quotas n'ayant pu être complétés se retrouvent chez les

établissements de petite taille, plusieurs n'étant plus en opération au moment du sondage téléphonique. Le tableau 1 montre le nombre de répondants au sondage selon la strate industrielle, la taille de l'établissement et la province.

**Tableau 1 : Nombre d'établissements ayant participé à l'enquête selon la province, le sous-secteur manufacturier et la taille de l'établissement**

	Québec		Ontario		Total	
	%	N	%	N	%	N
Nombre total d'établissement répondants (N)	100,0	440	100,0	405	100,0	845
Sous-secteur de l'industrie manufacturière						
• Fabrication primaire	29,3	129	28,6	116	29,0	245
• Fabrication secondaire	23,6	104	21,0	85	22,4	189
• Fabrication tertiaire à forte intensité de main-d'œuvre	23,9	105	24,4	99	24,1	204
• Fabrication tertiaire à forte intensité de capital	23,2	102	25,9	105	24,5	207
Taille						
• 1-49 employés	26,8	118	28,4	115	27,6	233
• 50-199 employés	35,0	154	36,8	149	35,9	303
• 200 employés et plus	38,2	168	34,8	141	36,6	309
Établissements syndiqués	44,3	195	30,6	124	37,8	319

## 2.8 Marge d'erreur

La marge d'erreur maximale pour l'échantillon des 440 entreprises québécoises se situe à  $\pm 4,7$  %, à un seuil de confiance de 95 %. La marge d'erreur maximale pour l'échantillon des 405 entreprises ontariennes se situe à  $\pm 4,9$  %.

## 2.9 Profil des répondants

Le tableau 1 présente le profil des établissements répondants à partir de diverses caractéristiques. La répartition des répondants selon les sous-secteurs et selon les strates de taille est relativement semblable d'une province à l'autre. La différence majeure concerne la présence syndicale. Au Québec, la proportion d'établissements où l'on retrouve un syndicat est de 44,3% dans l'échantillon constitué alors qu'elle se situe à 30,6% en Ontario. Cet écart est cependant similaire à celui qu'observe Girard (2002) entre les taux de présence syndicale des deux provinces. Par contre, d'autres données fournies par Statistique Canada nous donnent à penser que la proportion d'établissements syndiqués dans notre échantillon est probablement plus grande qu'elle ne l'est dans la population, notamment en Ontario. Ce sur-échantillonnage

permet néanmoins de s'assurer que les chiffres sur les établissements syndiqués comportait une moins grande marge d'erreur, ce qui était important compte tenu de l'intérêt premier de cette recherche qui est d'évaluer et de comparer la sous-traitance qui se fait au Québec en particulier dans les établissements syndiqués à qui l'article 45 s'applique.

## SECTION 3 : RÉSULTATS

La présentation des résultats est structurée de la façon suivante. En premier lieu, nous présentons des indicateurs généraux permettant d'apprécier l'ampleur de la sous-traitance au Québec et en Ontario. Des résultats détaillés par activité sont exposés à la seconde section. La troisième section décrit les motifs pour lesquels les établissements disent ne pas sous-traiter ou ne pas sous-traiter plus. Dans la dernière section, les obstacles rencontrés par les établissements lorsqu'ils confient des activités à l'externe sont présentés.

### 3.1 Indicateurs généraux de sous-traitance

Le tableau 2 présente le nombre moyen d'activités que les établissements confient à l'externe. Pour chaque établissement, un nombre total d'activités sous-traitées a été établi en additionnant chacune des activités, parmi les neuf activités sondées dans l'enquête, effectivement confiée à l'externe<sup>4</sup>. Dans l'ensemble, les écarts constatés donnent à penser que les établissements du secteur manufacturier québécois confient en moyenne davantage d'activités à l'externe que leurs homologues ontariens. Cependant, ces écarts ne sont pas très significatifs, peu importe la taille de l'établissement ou la présence ou non d'un syndicat.

**Tableau 2 : Nombre moyen d'activités confiées à l'externe**

	Québec	N	Ontario	N
Ensemble	3,0	440	2,7	405
• 1-49 employés	2,5	118	2,2	111
• 50-199 employés	3,1	149	2,9	144
• 200 employés et +	3,3	163	3,0	132
• Syndiqués	3,2	195	3,2	124
• Non syndiqués	2,9	245	2,5	281

<sup>4</sup> Il est à noter qu'une activité était considérée comme confiée à l'externe si elle était sous-traitée totalement ou en partie.

En examinant au tableau 3 la répartition des établissements selon le nombre d'activités qu'ils sous-traitent, on voit qu'il y a au Québec 95,2% des établissements qui confient au moins une activité à l'externe tandis qu'en Ontario cette proportion se situe à 87,9%. C'est dire qu'il y a deux fois moins d'établissements québécois qui ne font aucune sous-traitance. Par ailleurs, peu importe la province, il semble que les établissements non syndiqués sont plus nombreux (environ quatre fois plus nombreux) que les établissements syndiqués à ne sous-traiter aucune des activités considérées dans le sondage. Il est possible que les coûts plus élevés du travail en milieu syndiqué, constituant un incitatif direct à la sous-traitance, puisse expliquer ce phénomène. Il demeure néanmoins difficile de considérer cette dernière différence comme pleinement significative.

**Tableau 3 : Répartition des établissements selon le nombre d'activités confiées à l'externe**

	Québec						Ontario					
	Nombre d'activités						Nombre d'activités					
	0	1-2	3-4	5-6	7-8	N	0	1-2	3-4	5-6	7-8	N
Ensemble	4,8%	31,4%	48,2%	14,7%	0,9%	440	12,1%	28,9%	44,2%	14,6%	0,2%	405
• 1-49 employés	11,9%	38,1%	39,0%	11,0%	0,0%	118	23,5%	27,0%	40,8%	8,7%	0,0%	115
• 50-199 employés	2,6%	32,5%	50,0%	14,2%	0,6%	154	8,7%	28,9%	46,9%	15,5%	0,0%	149
• 200 employés et +	1,8%	25,6%	53,0%	17,9%	1,8%	168	6,4%	30,5%	44,0%	18,5%	0,7%	141
• Syndiqués	1,5%	28,2%	53,8%	14,9%	1,5%	195	4,0%	26,6%	49,2%	19,3%	0,8%	124
• Non syndiqués	7,3%	33,9%	43,7%	14,7%	0,4%	245	15,7%	29,9%	42,0%	12,0%	0,0%	281

Un dernier indicateur permettant de mesurer globalement la sous-traitance au Québec et en Ontario est le fait pour un établissement d'agir comme sous-traitant pour d'autres. Le tableau 4 indique que le Québec compte plus d'établissements agissant comme sous-traitant auprès d'un donneur d'ouvrage mais l'écart avec l'Ontario reste très mince. Dans les deux provinces, il semble par ailleurs que ce soient les firmes non syndiquées qui agissent le plus souvent comme sous-traitant, possiblement en raison de leurs coûts de main-d'œuvre moins élevés. La taille des établissements est également un facteur susceptible d'expliquer ces écarts. Ces résultats doivent être interprétés avec prudence compte tenu des marges d'erreur qui leur sont associées.

**Tableau 4 : Établissements agissant comme sous-traitant pour d'autres entreprises**

	Québec		Ontario	
	%	N	%	N
Ensemble des établissements	34,2	430	31,3	387
• 1-49 employés	41,5	118	46,8	111
• 50-199 employés	39,6	149	33,3	144
• 200 employés et +	23,9	163	15,9	132
• Syndiqués	26,7	187	26,1	119
• Non syndiqués	39,9	243	33,6	268

Enfin, le tableau 5 apporte un autre éclairage en croisant les deux derniers indicateurs. Ce croisement indique que 3,4 % des établissements sondés au Québec et 7,9% des établissements ontariens ne confient aucune activité à l'externe ni n'agissent comme sous-traitant auprès d'autres firmes. En d'autres termes, plus de 96 % des établissements québécois et plus de 92 % des établissements ontariens dans le secteur manufacturier ont recours à la sous-traitance ou sont des sous-traitants.

**Tableau 5 : Établissements ne confiant aucune activité à l'externe et n'agissant pas comme sous-traitant pour d'autres entreprises**

	Québec		Ontario	
	%	N	%	N
Ensemble des établissements	3,4	440	7,9	405

### 3.2 Activités sous-traitées

Le tableau 6 présente les résultats plus détaillés concernant la pratique de la sous-traitance activité par activité. Pour la très grande majorité des activités, il ne semble pas y avoir de différence réellement significative entre le Québec et l'Ontario dans le secteur manufacturier. Le soutien clérical, de même que les services financiers, informatiques et alimentaires sont confiés à l'externe dans des proportions très similaires au Québec et en Ontario : dans les cas des trois premières fonctions, celles-ci sont réalisées en grande partie à l'interne tandis que les services

alimentaires sont surtout confiés à l'externe dans les deux provinces<sup>5</sup>. Les différences Québec-Ontario sont également ténues en ce qui concerne l'entretien des équipements, le transport des produits et l'entretien ménager lorsque l'on considère les marges d'erreurs associées à ces résultats. La seule différence qui apparaît significative entre les deux provinces touche les activités d'usinage des pièces, de fabrication et d'assemblage : la proportion d'établissements québécois confiant en tout ou en partie cette activité à l'externe est plus importante que la proportion d'établissements ontariens. Une autre différence importante existe aussi pour ce qui du gardiennage mais ces résultats sont basés sur un nombre restreint d'observations.

**Tableau 6 : Répartition des activités de l'établissement selon qu'elles soient réalisées à l'externe ou non**

	Québec				Ontario			
	Activité confiée à l'externe				Activité confiée à l'externe			
	En totalité	En partie	Aucunement	N	En totalité	En partie	Aucunement	N
Usinage des pièces, fabrication et assemblage	8,6%	37,1%	54,3%	420	3,4%	17,0%	79,6%	383
Entretien des équipements	1,6%	35,9%	60,2%	430	5,6%	42,1%	52,3%	392
Transport des produits	53,4%	27,6%	19,0%	406	44,5%	27,6%	27,9%	355
Entretien ménager	35,1%	14,3%	50,6%	433	37,1%	18,9%	44,0%	391
Gardiennage	44,0%	8,8%	47,3%	91	70,1%	6,0%	23,9%	67
Services alimentaires	71,6%	12,5%	15,9%	88	80,3%	4,9%	14,8%	61
Services financiers	8,9%	22,0%	69,1%	437	9,1%	17,0%	73,9%	394
Services informatiques	14,6%	20,6%	64,7%	417	13,9%	22,2%	63,9%	374
Soutien clérical	2,4%	2,6%	95,0%	422	1,6%	3,7%	94,7%	374

Au tableau 7, la répartition des activités confiées à l'externe est faite en fonction de la présence ou non d'un syndicat dans l'établissement. Au Québec, les différences entre les milieux syndiqués et non syndiqués demeurent bien minces lorsqu'on examine les résultats activité par activité. Même si les résultats semblent montrer que les établissements syndiqués font un peu plus de sous-traitance que les établissements non syndiqués – ce qui était reflété aussi dans les résultats agrégés au tableau 2 - , une telle conclusion reste sujette à caution en raison des marges d'erreur associées à ces résultats. Ce constat s'applique aussi en Ontario sauf pour ce qui des activités d'entretien des équipements, de transports des produits et d'entretien ménager qui sont davantage confiées à l'externe par les établissements syndiqués, possiblement en raison des coûts de main-d'œuvre plus élevés auxquels ils feraient face à l'interne.

<sup>5</sup> Il faut être très prudent cependant dans l'interprétation de ce dernier résultat concernant les services alimentaires compte tenu du petit nombre de cas (N).

**Tableau 7 : Répartition des activités de l'établissement selon qu'elles soient réalisées à l'externe ou non et selon la présence syndicale**

		Québec				Ontario			
		Activité confiée à l'externe				Activité confiée à l'externe			
		En totalité	En partie	Aucunement	N	En totalité	En partie	Aucunement	N
Usinage des pièces, fabrication et assemblage	Syndiqués	5,4%	41,1%	53,5%	185	0,0%	13,2%	86,8%	121
	Non syndiqués	11,1%	34,0%	54,9%	235	5,0%	18,7%	76,3%	262
Entretien des équipements	Syndiqués	0,0%	40,7%	59,3%	194	4,2%	55,0%	40,8%	120
	Non syndiqués	7,2%	31,8%	61,0%	236	6,3%	36,4%	57,4%	272
Transport des produits	Syndiqués	61,9%	27,1%	11,0%	181	57,8%	28,4%	13,8%	109
	Non syndiqués	46,7%	28,0%	25,3%	225	38,6%	27,2%	34,1%	246
Entretien ménager	Syndiqués	38,5%	17,9%	43,6%	195	47,1%	25,6%	27,3%	121
	Non syndiqués	32,4%	11,3%	56,3%	238	32,6%	15,9%	51,5%	270
Gardiennage	Syndiqués	44,1%	8,5%	47,5%	59	77,8%	5,6%	16,7%	36
	Non syndiqués	43,8%	9,4%	46,9%	32	61,3%	6,5%	32,3%	31
Services alimentaires	Syndiqués	78,0%	12,2%	9,8%	41	79,3%	3,4%	17,2%	29
	Non syndiqués	66,0%	12,8%	21,3%	47	81,3%	6,3%	12,5%	32
Services financiers	Syndiqués	1,5%	22,1%	76,4%	195	6,6%	16,5%	76,9%	121
	Non syndiqués	14,9%	21,9%	63,2%	242	10,3%	17,2%	72,5%	273
Services informatiques	Syndiqués	10,3%	22,7%	67,0%	194	13,7%	17,1%	69,2%	117
	Non syndiqués	18,4%	18,8%	62,8%	223	14,0%	24,5%	61,5%	257
Soutien clérical	Syndiqués	0,5%	3,7%	95,8%	191	0,8%	6,5%	92,7%	123
	Non syndiqués	3,9%	1,7%	94,4%	231	2,0%	2,4%	95,6%	251

### 3.3 Motifs

Au tableau 8, on retrouve les motifs invoqués par les établissements pour ne pas avoir confié une activité à l'externe ou pour ne pas l'avoir fait davantage. En ce qui concerne l'usinage des pièces, la fabrication et l'assemblage<sup>6</sup>, le motif le plus souvent invoqué dans les deux provinces est tout simplement que l'entreprise ne s'est jamais posé la question. Il semble que les établissements québécois aient, en proportion, davantage réfléchi à la question que leurs homologues ontariens, ce qui peut s'être traduit par un recours accru à la sous-traitance de ces activités au Québec considérant la différence observée entre les deux groupes au tableau 6. La volonté d'utiliser pleinement les compétences disponibles à l'interne pour ne pas les perdre est

<sup>6</sup> Pour chaque motif, le répondant devait choisir entre trois réponses : oui, en partie ou non. Les chiffres présentés ici ont été compilés en additionnant les «oui» et les «en partie».

le second motif en importance dans les deux provinces. La difficulté de trouver une entreprise capable de respecter les spécifications et les critères de qualité, la volonté de ne pas faire de mises à pied de même qu'un volume de production insuffisant et la non pertinence de la sous-traitance représentent les autres motifs les plus fréquemment invoqués dans l'une ou l'autre des provinces.

En ce qui concerne les autres activités, il faut mettre en évidence que les répondants ont invoqué spontanément et dans des proportions importantes deux motifs ne faisant pas partie de la liste que nous avons préétablie. La nécessité d'avoir en permanence une personne à l'interne pour s'occuper de l'activité de même que la facilité, la rapidité et la simplicité associées au fait de conserver l'activité à l'interne font partie des raisons les plus souvent invoquées dans les deux provinces. Ces motifs indiquent que les répondants trouvent que l'organisation de la production peut être parfois facilitée en conservant l'une ou l'autre des activités à l'interne et qu'il est parfois nécessaire de le faire. La volonté d'utiliser les compétences à l'interne afin de ne pas les perdre compte aussi parmi les motifs les plus invoqués dans les deux provinces à l'instar de ce qui a été constaté pour l'usinage des pièces, la fabrication et l'assemblage.

Il importe enfin de relever que l'importance des motifs liés à la réglementation du travail – convention collective, *Code du travail* ou normes du travail - demeure marginale dans la décision de ne pas confier une activité à l'externe ou pour ne pas l'avoir fait davantage peu importe l'activité considérée ou la province.

**Tableau 8 : Motifs invoqués par les établissements pour ne pas avoir confié une activité à l'externe ou pour ne pas l'avoir fait davantage**

		Québec		Ontario	
		%	N	%	N
L'entreprise a une politique de ne pas recourir à la sous-traitance	Usinage <sup>1</sup>	30,9	168	9,9%	101
	Autres activités <sup>2</sup>	4,3	116	1,5	32
Difficile de trouver une entreprise capable de respecter les spécifications et les critères de qualité	Usinage <sup>1</sup>	47,6	168	34,7	101
	Autres activités <sup>2</sup>	3,1	84	2,3	49
L'entreprise n'a pas le volume de production nécessaire	Usinage <sup>1</sup>	41,1	170	39,6	101
	Autres activités <sup>2</sup>	1,1	30	1,3	28
Il en coûte trop cher de confier le travail à l'externe	Usinage <sup>1</sup>	42,0	169	30,7	101
	Autres activités <sup>2</sup>	8,0	219	10,2	214
La sous-traitance n'est pas un mode approprié	Usinage <sup>1</sup>	43,9	164	32,0	100
	Autres activités <sup>2</sup>	5,7	155	5,3	112
Les compétences sont disponibles à l'interne et on ne veut pas les perdre	Usinage <sup>1</sup>	66,1	171	48,5	99
	Autres activités <sup>2</sup>	20,1	550	36,4	767
L'entreprise ne veut pas faire de mises à pied	Usinage <sup>1</sup>	54,1	172	37,7	98
	Autres activités <sup>2</sup>	1,4	38	0,1	1
Cela entraînerait des relations difficiles avec les employés	Usinage <sup>1</sup>	32,7	171	32,3	99
	Autres activités <sup>2</sup>	0,7	18	0,1	1
La convention collective ne le permet pas	Usinage <sup>1</sup>	26,3	114	30,0	40
	Autres activités <sup>2</sup>	2,0	55	1,5	32
Le <i>Code du travail</i> rend difficile le recours à la sous-traitance	Usinage <sup>1</sup>	11,3	115	15,0	40
	Autres activités <sup>2</sup>	0,6	15	0,2	4
Les normes du travail rendent difficile le recours à la sous-traitance	Usinage <sup>1</sup>	9,5	169	12,1	99
	Autres activités <sup>2</sup>	0,4	10	0,1	3
Besoin de quelqu'un en permanence à l'interne	Usinage <sup>1</sup>	---	---	---	---
	Autres activités <sup>2</sup>	18,4	503	11,0	231
Question d'organisation : plus rapide, plus facile, plus simple de garder l'activité à l'interne	Usinage <sup>1</sup>	---	---	---	---
	Autres activités <sup>2</sup>	25,9	708	11,0	232
Autres	Usinage <sup>1</sup>	---	---	---	---
	Autres activités <sup>2</sup>	4,6	126	13,2	277
L'entreprise ne s'est pas posé la question de recourir à la sous-traitance	Usinage <sup>1</sup>	62,6	302	83,4	302
	Autres activités <sup>2</sup>	3,8	104	5,8	122

1. Il n'est pas possible de regrouper les réponses obtenues pour les activités d'usinage des pièces, de fabrication et d'assemblage avec celles obtenues pour les autres activités car les questions posées n'étaient les mêmes. Dans le cas de la première activité, un choix de réponse était offert au répondant, c'est-à-dire qu'on lui demandait si chacun des items avaient constitué ou non un motif pour ne pas recourir à la sous-traitance ou pour ne pas y recourir davantage. Pour les autres activités, on leur demandait plutôt pour chacune d'elles quels avaient été les deux principaux motifs pour ne pas l'avoir confié à l'externe ou pour ne pas l'avoir fait davantage et les répondants devaient donner spontanément une réponse.
2. Les réponses données pour chaque activité ont été additionnées. Au total, les répondants québécois ont exprimé 2731 motifs et les ontariens 2105 motifs. Les proportions sont exprimées en fonction de ces totaux et non pas par rapport au nombre de répondants comme c'est le cas pour les chiffres portant sur les activités d'usinage des pièces, de fabrication et d'assemblage.

Le tableau 9 distingue les raisons invoquées par les répondants selon que leur établissement était syndiqué ou non. En ce qui concerne l'usinage des pièces, la fabrication et l'assemblage, le motif généralement le plus invoqué est que l'entreprise ne s'est jamais posé la question de la pertinence de confier une activité à l'externe ou de le faire davantage, peu importe que l'établissement soit syndiqué ou pas. La disponibilité des compétences à l'interne et la volonté de ne pas faire de mises à pied représentent aussi des motifs importants autant dans les établissements syndiqués que dans les établissements non syndiqués. Les raisons liées aux relations de travail et à la réglementation du travail – relations difficiles avec les employés, convention collective, *Code du travail*, normes du travail - apparaissent être plus souvent

invoquées dans les milieux syndiqués, ce qui pourrait être dû au fait que la sous-traitance y est davantage réglementée et est discutée plus ouvertement. Cependant, ici encore, il est difficile de conclure à une différence significative compte tenu du petit nombre d'observations en cause.

Pour ce qui est des autres activités, des constats semblables peuvent être faits. Premièrement, il n'existe pas vraiment de différence significative entre les milieux syndiqués ou non quant aux motifs invoqués que ce soit au Québec ou en Ontario : majoritairement, les entreprises syndiquées ou non ne se sont pas posé la question, désirent utiliser les compétences disponibles à l'interne afin de ne pas les perdre, ont besoin de quelqu'un en permanence à l'interne ou évaluent qu'il est plus simple, facile et rapide de conserver l'activité à l'interne. Autant au Québec qu'en Ontario, les motifs liés à la réglementation du travail semblent revêtir une importance marginale dans la décision de sous-traiter une activité ou de recourir davantage à la sous-traitance.

**Tableau 9 : Motifs invoqués par les établissements pour ne pas avoir confié une activité à l'externe ou pour ne pas l'avoir fait davantage selon la présence syndicale**

		Québec				Ontario			
		Syndiqués	N	Non syndiqués	N	Syndiqués	N	Non syndiqués	N
L'entreprise a une politique de ne pas recourir à la sous-traitance	Usinage <sup>1</sup>	38,2%	81	24,1%	87	15,6%	32	7,2%	69
	Autres activités <sup>2</sup>	4,7%	61	3,8%	55	1,1%	7	1,7%	25
Difficile de trouver une entreprise capable de respecter les spécifications et les critères de qualité	Usinage <sup>1</sup>	41,2%	82	43,2%	86	31,2%	32	36,2%	69
	Autres activités <sup>2</sup>	3,3%	42	2,9%	42	3,0%	19	2,0%	30
L'entreprise n'a pas le volume de production nécessaire	Usinage <sup>1</sup>	38,5%	83	43,7%	87	31,3%	32	43,4%	69
	Autres activités <sup>2</sup>	0,1%	1	2,0%	29	0,5%	3	1,7%	25
Il en coûte trop cher de confier le travail à l'externe	Usinage <sup>1</sup>	39,5%	81	44,4%	88	35,5%	31	28,6%	70
	Autres activités <sup>2</sup>	8,7%	112	7,4%	107	9,4%	60	10,5%	154
La sous-traitance n'est pas un mode approprié	Usinage <sup>1</sup>	39,2%	79	48,3%	85	19,3%	31	37,6%	69
	Autres activités <sup>2</sup>	5,2%	67	6,1%	88	4,2%	27	5,8%	85
Les compétences sont disponibles à l'interne et on ne veut pas les perdre	Usinage <sup>1</sup>	71,1%	83	61,4%	88	48,4%	31	48,6%	68
	Autres activités <sup>2</sup>	17,8%	230	22,2%	320	36,7%	234	36,3%	533
L'entreprise ne veut pas faire de mises à pied	Usinage <sup>1</sup>	62,6%	83	46,1%	89	33,3%	30	39,7%	68
	Autres activités <sup>2</sup>	1,2%	15	1,6%	23	0,0%	0	0,1%	1
Cela entraînerait des relations difficiles avec les employés	Usinage <sup>1</sup>	50,6%	83	15,9%	88	38,8%	31	29,4%	68
	Autres activités <sup>2</sup>	0,9%	12	0,4%	6	0,0%	0	0,1%	1
La convention collective ne le permet pas	Usinage <sup>1</sup>	36,7%	79	2,9%	35	35,5%	31	11,1%	9
	Autres activités <sup>2</sup>	3,9%	50	0,4%	5	4,6%	29	0,2%	3
Le Code du travail rend difficile le recours à la sous-traitance	Usinage <sup>1</sup>	13,9%	79	5,6%	36	13,3%	30	20,0%	10
	Autres activités <sup>2</sup>	0,2%	2	0,9%	13	0,5%	3	0,1%	1
Les normes du travail rendent difficile le recours à la sous-traitance	Usinage <sup>1</sup>	14,6%	82	4,6%	87	10,0%	30	13,0%	69
	Autres activités <sup>2</sup>	0,4%	5	0,4%	5	0,2%	1	0,1%	2
Besoin de quelqu'un en permanence à l'interne	Usinage <sup>1</sup>	---	---	---	---	---	---	---	---
	Autres activités <sup>2</sup>	20,7%	267	16,4%	236	12,4%	79	10,4%	152
Question d'organisation : plus rapide, plus facile, plus simple de garder l'activité à l'interne	Usinage <sup>1</sup>	---	---	---	---	---	---	---	---
	Autres activités <sup>2</sup>	25,9%	334	25,9%	374	8,8%	56	12,0%	176
Autres	Usinage <sup>1</sup>	---	---	---	---	---	---	---	---
	Autres activités <sup>2</sup>	3,9%	50	5,3%	76	5,6%	36	5,9%	86
L'entreprise ne s'est pas posé la question de recourir à la sous-traitance	Usinage <sup>1</sup>	57,5%	127	66,3%	175	83,2%	95	83,6%	207
	Autres activités <sup>2</sup>	3,2%	41	4,4%	63	13,2%	84	13,2%	193

1. Il n'est pas possible de regrouper les réponses obtenues pour les activités d'usinage des pièces, de fabrication et d'assemblage avec celles obtenues pour les autres activités car les questions posées n'étaient les mêmes. Dans le cas de la première activité, un choix de réponse était offert au répondant, c'est-à-dire qu'on lui demandait si chacun des items avaient constitué ou non un motif pour ne pas recourir à la sous-traitance ou pour ne pas y recourir davantage. Pour les autres activités, on leur demandait plutôt pour chacune d'elles quels avaient été les deux principaux motifs pour ne pas l'avoir confié à l'externe ou pour ne pas l'avoir fait davantage et les répondants devaient donner spontanément une réponse.
2. Les réponses données pour chaque activité ont été additionnées. Au total, les répondants québécois syndiqués ont exprimé 1289 motifs et 1442 motifs dans le cas établissements non syndiqués. Du côté ontarien, les totaux sont respectivement 638 motifs pour les établissements syndiqués et 1467 motifs pour les établissements non syndiqués. Les proportions sont exprimées en fonction de ces totaux et non pas par rapport au nombre de répondants comme c'est le cas pour les chiffres portant sur les activités d'usinage des pièces, de fabrication et d'assemblage.

### **3.4 Obstacles**

Une autre information recueillie dans le questionnaire d'enquête portait sur les difficultés rencontrées par les établissements au moment de sous-traiter une activité actuellement confiée à l'externe mais qui avait déjà été réalisée à l'interne. Seuls les répondants sous-traitant entièrement l'une ou l'autre des activités avaient à répondre à cette section, ce qui a contribué à ce que le nombre d'observations soit relativement petit. Comme les conclusions à tirer de tels résultats sont très limitées, nous avons préféré ne pas en discuter dans le rapport. Ces résultats sont néanmoins reproduits en annexe.

## **CONCLUSION**

Il y a trois grands constats à tirer de cette étude du phénomène de la sous-traitance dans les établissements du secteur manufacturier au Québec et en Ontario.

Le premier constat est que la pratique de la sous-traitance au Québec ne diffère pas de manière marquée de ce qui est observé en Ontario. La plupart des indicateurs de sous-traitance montrent qu'à divers égards les établissements québécois confient davantage d'activités à l'externe qu'en Ontario mais ces différences ne sont pas toutes significatives. Les résultats montrent notamment que les activités d'usinage des pièces, de fabrication et d'assemblage sont davantage confiées en sous-traitance au Québec qu'en Ontario.

Le second constat est que les écarts entre les établissements syndiqués et non syndiqués sont relativement minces que ce soit au Québec ou en Ontario. Les résultats à ce niveau sont assez partagés. Alors que les établissements syndiqués ont recours davantage à la sous-traitance que les établissements non syndiqués, ces derniers agissent plus souvent comme sous-traitants selon ce qui est observé dans les deux provinces. Il est possible par ailleurs que la taille des établissements joue un rôle dans ces écarts entre établissements syndiqués et non syndiqués.

Le troisième constat est que la logique et l'expérience des entreprises en matière de sous-traitance tant au Québec qu'en Ontario ne diffèrent manifestement pas. Pour ce qui est des motifs pour ne pas recourir à la sous-traitance, dans les deux provinces, plusieurs établissements désirent utiliser pleinement les compétences disponibles à l'interne et certains estiment avoir besoin de personnes en permanence à l'interne pour dispenser une activité. Pour

d'autres, il est souvent plus simple, plus rapide et plus facile de conserver l'activité à l'interne. En fait, les établissements québécois apparaissent, dans une proportion plus grande que leurs homologues ontariens, avoir réfléchi à la pertinence de confier telle ou telle activité en sous-traitance. Il faut souligner, compte tenu de la problématique de la présente recherche, que l'importance des motifs de «non-sous-traitance» liés à la réglementation du travail – convention collective, *Code du travail* et normes du travail – reste marginale dans les deux provinces et pour toutes les activités.

Quelles réponses la présente étude apporte-t-elle à la question de savoir s'il se fait moins de sous-traitance au Québec du fait de l'article 45 du *Code du travail* ? La présente étude ne visait pas à démontrer l'existence d'un tel lien de cause à effet mais plutôt d'évaluer la pratique de la sous-traitance au Québec et de voir si elle différait de la pratique observée en Ontario. En ce qui concerne la pratique de la sous-traitance, l'étude montre que ce mode d'organisation de la production est fort répandu au Québec : plus de 96% des établissements sondés recourent à la sous-traitance ou agissent comme sous-traitant et ils confient en moyenne à l'externe trois activités parmi celles que nous avons considérées. La pratique de la sous-traitance au Québec est donc loin d'être marginale.

Par ailleurs, la présente étude tend à démontrer que la pratique de la sous-traitance au Québec dans le secteur manufacturier est très semblable à ce qui est observé dans ce même secteur en Ontario. À première vue, le contexte législatif différent d'une province à l'autre n'apparaît pas engendrer des écarts importants dans la pratique de la sous-traitance. Il aurait fallu obtenir des différences beaucoup plus significatives que celles observées ici pour pouvoir considérer le contexte législatif comme un facteur explicatif potentiel. Il faudrait certainement des études plus approfondies afin d'examiner le lien entre la législation du travail et la pratique de la sous-traitance.

La présente étude constitue une avancée notable dans les connaissances de la pratique de la sous-traitance dans les organisations québécoises. L'échantillon d'organisations étudiées est, à notre connaissance, le plus important jamais sondé à ce sujet dans le secteur manufacturier au Québec et en Ontario. Le questionnaire élaboré comporte des mesures des plus sophistiquées pour cerner un phénomène pas toujours évident à circonscrire. Malgré ses limites (un seul secteur étudié, représentativité de la base de sondage, etc.), cette recherche permettra certainement de faire avancer quelque peu les discussions concernant la sous-traitance au

Québec. Elle aura fait œuvre utile si, plus modestement, elle permet de stimuler la production d'autres études et enquêtes sur cette question.

## BIBLIOGRAPHIE

- AUBERT, B., M. PATRY et S. RIVARD (1999), «L'impartition des services municipaux au Canada : un Bilan», In M. Poitevin (ed.), *Impartition : Fondements et analyses*. Québec : Presses de l'Université Laval, 265-280.
- BÉLANGER J., A. GILES and G. MURRAY (2002), «Towards a New Production Model: Potentialities, Tensions and Contradictions », in G. Murray, J. Bélanger, A. Giles and P.A. Lapointe (eds.), *Work and Employment Relations in the High Performance Workplace*. London: Continuum, 15-71.
- CHABOT, M., M. Grant et N. Mallette (2001), «L'aliénation d'entreprise, la sous-traitance et les relations du travail : le cadre législatif et jurisprudentiel», *Revue Juridique Thémis*, vol. 35 nos 1 et 2, 147-190.
- CONSTANTIN, M.-H. ET G. VILLARAN (1999), «Impartition et droit du travail», In M. Poitevin (ed.), *Impartition : Fondements et analyses*. Québec : Presses de l'Université Laval, 283-320.
- GIRARD, M. (2002), «La présence syndicale au Québec; Bilan de l'année 2001». *Bilan des relations du travail au Québec en 2001*. Seconde section. Ministère du travail. Direction de la recherche et de l'évaluation, mai.
- HALLEY, A. (2000), *Étude portant sur les activités de sous-traitance chez les entreprises canadiennes : une comparaison de quatre grandes régions du pays*, Montréal, École des Hautes Études Commerciales, Cahier de recherche 00-10.
- JALETTE, P. et P. WARRIAN (2002), «Contracting-out Provisions in Canadian Collective Agreements : A Moving Target», *Workplace Gazette*, vol. 5 no 1, spring, 64-76 / «Les dispositions relatives à la sous-traitance dans les conventions collectives canadiennes: une cible en mouvement», *Gazette du travail*, vol. 5 no 1, printemps, 68-81.
- LAPOINTE, P.A., C. LEVESQUE, G. MURRAY et F. JACQUES (2001), *Les innovations en milieu de travail dans le secteur des industries métallurgiques au Québec. Rapport synthèse*. Québec : Ministère du travail.
- MIREAULT, R., J. Bernier et L. Bessette (1997), *Rapport du groupe de travail sur l'application des articles 45 et 46 du Code du travail*.
- ROUTHIER-BOUDREAU, C. (2002), «La réforme du Code du travail et la sous-traitance», *Revue juridique des étudiants et étudiantes de l'Université Laval*, 16, 83-106.

## **ANNEXE**

### **RÉSULTATS CONCERNANT LES OBSTACLES RENCONTRÉS PAR LES ÉTABLISSEMENTS AYANT RECOURU À LA SOUS-TRAITANCE**

**Tableau A-1 : Obstacles rencontrés par les établissements lorsqu'ils ont sous-traité totalement une de leurs activités**

		Québec		Ontario	
		%	N	%	N
Trouver le sous-traitant approprié	Usinage <sup>1</sup>	25,0	4	50,0	2
	Autres activités <sup>2</sup>	12,3	16	1,9	2
Négocier le contrat de sous-traitance	Usinage <sup>1</sup>	33,3	3	66,7	3
	Autres activités <sup>2</sup>	4,6	6	1,9	2
Faire respecter les standards de qualité et les spécifications	Usinage <sup>1</sup>	50,0	4	33,3	3
	Autres activités <sup>2</sup>	9,2	12	13,9	15
Résistance des employés de l'interne	Usinage <sup>1</sup>	0,0	4	33,3	3
	Autres activités <sup>2</sup>	1,5	2	0,0	0
Opposition du syndicat	Usinage <sup>1</sup>	100,0	1	0,0	0
	Autres activités <sup>2</sup>	---	---	---	---
Convention collective restrictive	Usinage <sup>1</sup>	100,0	1	0,0	0
	Autres activités <sup>2</sup>	1,5	2	0,9	1
Lois du travail	Usinage <sup>1</sup>	25,0	4	33,3	3
	Autres activités <sup>2</sup>	1,5	2	0,0	0
Autres	Usinage <sup>1</sup>	---	---	---	---
	Autres activités <sup>2</sup>	12,3	16	11,1	12
Aucune difficulté	Usinage <sup>1</sup>	---	---	---	---
	Autres activités <sup>2</sup>	56,9	74	70,4	76

1. Il n'est pas possible de regrouper les réponses obtenues pour les activités d'usinage des pièces, de fabrication et d'assemblage avec celles obtenues pour les autres activités car les questions posées n'étaient les mêmes. Dans le cas de la première activité, un choix de réponse était offert au répondant, c'est-à-dire qu'on lui demandait si chacun des items avaient constitué ou non un motif pour ne pas recourir à la sous-traitance ou pour ne pas y recourir davantage. Pour les autres activités, on leur demandait plutôt pour chacune d'elles quelles avaient été les deux principales difficultés rencontrées lorsqu'elles ont confié une activité à l'externe et les répondants devaient donner spontanément une réponse.

2. Les réponses données pour chaque activité ont été additionnées. Au total, les répondants québécois ont exprimé 130 réponses alors que du côté de l'Ontario, le total est de 108. Les proportions sont exprimées en fonction de ces totaux et non pas par rapport au nombre de répondants comme c'est le cas pour les chiffres portant sur les activités d'usinage des pièces, de fabrication et d'assemblage.

**Tableau A-2 : Obstacles rencontrés par les établissements lorsqu'ils ont sous-traité totalement une de leurs activités, selon présence syndicale**

		Québec				Ontario			
		Syndiqués	N	Non syndiqués	N	Syndiqués	N	Non Syndiqués	N
Trouver le sous-traitant approprié	Usinage <sup>1</sup>	0,0%	1	50,0%	2	0,0%	0	50,0%	2
	Autres activités <sup>2</sup>	11,3%	6	13,0%	10	3,3	1	1,3%	1
Négocier le contrat de sous-traitance	Usinage <sup>1</sup>	0,0%	0	33,3%	3	0,0%	0	66,7%	3
	Autres activités <sup>2</sup>	1,9%	1	6,5%	5	0,0%	0	2,6%	2
Faire respecter les standards de qualité et les spécifications	Usinage <sup>1</sup>	100,0%	1	33,3%	3	0,0%	0	33,3%	3
	Autres activités <sup>2</sup>	11,3%	6	7,8%	6	16,7%	5	12,8%	10
Résistance des employés de l'interne	Usinage <sup>1</sup>	0,0%	1	0,0%	3	0,0%	0	33,3%	3
	Autres activités <sup>2</sup>	3,8%	2	0,0%	0	0,0%	0	0,0	0
Opposition du syndicat	Usinage <sup>1</sup>	100,0%	1	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0
	Autres activités <sup>2</sup>	---	---	---	---	---	---	---	---
Convention collective restrictive	Usinage <sup>1</sup>	100,0%	1	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0
	Autres activités <sup>2</sup>	3,8%	2	0,0%	0	3,3%	1	0,0%	0
Lois du travail	Usinage <sup>1</sup>	0,0%	1	33,3%	3	0,0%	0	33,3%	3
	Autres activités <sup>2</sup>	1,9%	1	1,3%	1	0,0%	0	0,0%	0
Autres	Usinage <sup>1</sup>	---	---	---	---	---	---	---	---
	Autres activités <sup>2</sup>	9,4%	5	14,3%	11	16,7%	5	9,0%	7
Aucune difficulté	Usinage <sup>1</sup>	---	---	---	---	---	---	---	---
	Autres activités <sup>2</sup>	56,6%	30	57,1%	44	60,0%	18	74,4%	58

1. Il n'est pas possible de regrouper les réponses obtenues pour les activités d'usinage des pièces, de fabrication et d'assemblage avec celles obtenues pour les autres activités car les questions posées n'étaient les mêmes. Dans le cas de la première activité, un choix de réponse était offert au répondant, c'est-à-dire qu'on lui demandait si chacun des items avaient constitué ou non un motif pour ne pas recourir à la sous-traitance ou pour ne pas y recourir davantage. Pour les autres activités, on leur demandait plutôt pour chacune d'elles quelles avaient été les deux principales difficultés rencontrées lorsqu'elles ont confié une activité à l'externe et les répondants devaient donner spontanément une réponse.
2. Les réponses données pour chaque activité ont été additionnées. Les réponses données pour chacune activité ont été additionnées. Au total, les répondants québécois syndiqués ont exprimé 53 réponses et 77 réponses dans le cas établissements non syndiqués. Du côté ontarien, les totaux sont respectivement de 30 pour les établissements syndiqués et de 78 pour les établissements non syndiqués. Les proportions sont exprimées en fonction de ces totaux et non pas par rapport au nombre de répondants comme c'est le cas pour les chiffres portant sur les activités d'usinage des pièces, de fabrication et d'assemblage.